

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-six novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Béréziat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 20 novembre 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - N. AUTUORO - J. BUATHIER - E. DUBOIS - J. BONOD - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - G. GALLET - JP LUCIANI - A. GAYDON - JL. PICARD - C. DUBOIS - M. MOREL (suppléant de D. BEREZIAT) - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - C. COLAS - C. MARANDET - JL. PELTIER - JP. FROMONT - P. THETE - D. BEREZIAT - D. LIEBAUD

ABSENTS : R. GUILLERMIN - C. NOUREUX

Secrétaire de séance : E. DUBOIS

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 31 ; Votants : 31

Evelyne Dubois, Maire de Béréziat accueille les conseillers communautaires et présente les réalisations municipales. Plusieurs chantiers ont été menés à bien : la deuxième tranche du réseau d'assainissement, la rénovation de la place du restaurant, la sécurisation du virage de l'entrée sud du village. La commune va installer un bâtiment modulaire pour les toilettes de l'école. Les travaux devraient commencer prochainement. D'autres projets devraient se réaliser en 2014 : la réfection du toit de la sacristie, l'achat d'une épareuse, la rénovation du bâtiment des locaux associatifs. En RPI avec Marsonnas, l'école de Béréziat passera à la semaine de quatre jours et demi en septembre 2014 avec deux jours de temps d'activités périscolaires après la classe.

Le Président donne la parole à Jocelyne Wlassevitch, présidente de Coopération et solidarité internationales (CSI). L'association mène des projets de coopération internationale pour le compte de la Communauté de communes qui lui délègue sa compétence dans sa mise en œuvre. Au cours de la dernière année, CSI a poursuivi ses actions en Roumanie, au Sénégal et sur le territoire. En janvier dernier, une mission s'est rendue à Constantin Daicoviciu, le partenaire roumain afin de se rendre compte des réalisations sur place et préparer les actions à venir. Un chantier jeunes a été organisé pendant l'été avec six adolescents du territoire. Ils ont notamment aménagé le centre multi-fonctionnel. L'association a poursuivi son appui financier aux écoles à hauteur de 5 euros par élève. En 2014, CSI proposera un voyage touristique en Roumanie. Au Sénégal, l'association a choisi de mener un projet sur le traitement des déchets. Il s'agit dans un premier temps de sensibiliser les élus et les habitants à la problématique et de trouver des solutions pour collecter et recycler les déchets. Un coordinateur a été formé sur place pour commencer le travail d'information. L'association souhaite aussi réfléchir aux moyens de développer la formation professionnelle des jeunes. Sur le territoire, les actions de sensibilisation connaissent un succès grandissant. Les ateliers de cuisine du monde font le plein tous les mois, tout comme les séances d'initiation au djembé dans le cadre du PASAÉ et des temps d'activités périscolaires.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 OCTOBRE 2013

Le compte-rendu n'ayant pas été envoyé, l'approbation est ajournée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 NOVEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Emploi de chargé de mission tourisme

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre l'Office de tourisme et la Communauté de communes, un emploi de chargé de mission tourisme à temps plein a été créé par délibération à compter du 1^{er} juin 2011 et pour trois ans jusqu'au 31 mai 2014. L'agent en poste sur cet emploi a présenté sa démission à effet du 5 décembre 2013 pour prendre la direction de l'Office de tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne. Il est proposé de créer un emploi permanent de la fonction publique territoriale, ouvert dans le cadre d'emploi des rédacteurs ou des attachés.

(Adopté, unanimité)

II. Choix du contrat de prévoyance

Par délibération du 31 juillet 2012, le conseil communautaire a décidé de participer au risque « prévoyance » par le biais d'une convention de participation. En juillet 2013, il a précisé que cette prévoyance devrait consister en une garantie des risques incapacité, invalidité permanente, perte de retraite dont la base de prestations et de cotisations serait le traitement brut indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire. Le salaire ou la retraite devront être maintenus à 95%. Après analyse des offres de la consultation, il est proposé de retenir la proposition d'Intériale Mutuelle, représentée par Gras-Savoie. Le contrat est établi pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2014. L'adhésion au contrat collectif sera facultative et individuelle. La participation de notre Etablissement pour les agents de droit public a été fixée à hauteur de la cotisation due par un agent à temps complet rémunéré sur l'indice plancher de la fonction publique augmentée des charges salariales. Le coût annuel pour la Communauté de Communes est de 71 500 € actuellement, il est estimé à 58 500 € annuels à compter de 2014.

(Adopté, unanimité)

III. Décision modificative n°6

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits d'actions en cours et d'inscrire des crédits résultant de charges non prévues au budget primitif.

Au budget principal, les crédits d'investissement sont augmentés de 2 600 euros pour la mise en place de l'hébergement de la messagerie et l'installation d'un système de sauvegarde d'un serveur. Suite aux résultats de la consultation, 3 300 euros sont ajoutés pour l'étude relative à la création d'un service intercommunal d'autorisation du droit des sols. Il est nécessaire de réajuster la répartition des crédits inscrits sur le chapitre ordures ménagères, entre la ligne concernant les factures Organom qui augmentent et celles concernant les contributions qui baissent en raison du non versement de celle prévue pour REVIE : 15 500 euros. Les crédits affectés à la voirie sont rééquilibrés entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Suite à la décision du bureau du 12 novembre 2013 de subventionner le centre équestre de l'écurie des Fourches, un crédit de 450 euros est inscrit pour financer partiellement sa participation au championnat de France. La décision modificative est équilibrée en fonctionnement par l'encaissement d'indemnités journalières non prévues au budget, et en investissement par une augmentation du recours à l'emprunt.

(Adopté, unanimité)

IV. Admission de créances en non-valeur (budget principal et budget annexe Equipements d'accueil)

La Trésorerie propose l'admission en non-valeur de certaines créances irrécouvrables :

- Sur le budget principal, six titres émis pour des dépôts illicites d'ordures ménagères en 2010, 2011 et 2012, soit un total de 450 euros. Les tiers sont insolvables.
- Sur le budget annexe Equipements d'accueil, les créances concernant la société Le Millier d'un montant de 14 150,60 euros et celles de la société A2P Poupon pour une somme de 23 574,63 euros.

(Adopté, unanimité)

V. Révision des loyers des bureaux de la Trésorerie à Montrevel-en-Bresse

La Communauté de communes est propriétaire des locaux dans lesquels est installée la Trésorerie de Montrevel-en-Bresse. Elle a conclu un bail pour la location des bureaux à effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de neuf ans et dont le loyer est révisable par période triennale. Il convient de réviser le loyer à compter du 1^{er} janvier 2014 en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, soit un nouveau montant annuel de 9 779,51 euros HT. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce montant et d'autoriser le Président à signer l'avenant au bail correspondant.

(Adopté, unanimité)

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

I. Parc d'activités de Malafretaz : conventions avec l'EPF de l'Ain pour le portage foncier et la mise à disposition des terrains Glattard

Un compromis de vente doit être signé par l'Etablissement public foncier de l'Ain pour l'acquisition d'un terrain nu de 39 064 m² situé sur la commune de Malafretaz et nécessaire au développement d'un parc d'activités sur le secteur sud de l'agglomération. Le vendeur a accepté un prix de vente à 4 euros du mètre carré. La Communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, paiera à l'EPF de l'Ain des frais de portage au taux de 1,5% l'an, la valeur du stock (prix d'acquisition + frais) étant remboursée au terme de quatre années de portage. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention pour portage foncier et la convention de mise à disposition gratuite de la Communauté de communes du terrain acquis, à charge pour elle d'en assurer la gestion et l'entretien pendant toute la durée du portage.

(Adopté, unanimité)

II. Aménagement du parc d'activités d'Attignat : bouclage avec la RD 92, convention à signer avec le Conseil général et la commune d'Attignat

Les travaux d'extension de la voirie du parc d'activités vont permettre la création d'un bouclage vers la RD 92. Le Conseil général a donné son accord pour la réalisation de ces travaux. Il convient désormais de signer une convention tripartite avec la commune d'Attignat pour définir les droits et obligations de chacun.

(Adopté, unanimité)

III. Voie verte : constitution d'un groupement de commandes

Par délibération, le Conseil communautaire a approuvé le projet d'aménagement d'une voie verte sur l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée Bourg/Chalon. La future voie verte traverse le territoire, d'Attignat à Jayat mais aussi celui de Bourg-en-Bresse agglomération qui aménage la portion Bourg/Viriat. Une première étude technique a permis de confirmer l'opportunité à mener ces travaux pour des déplacements liés aux loisirs mais aussi utilitaires. Bourg-en-Bresse agglomération propose à la Communauté de communes de mutualiser les moyens nécessaires pour poursuivre les études jusqu'à la maîtrise d'œuvre par le biais d'un groupement de commandes. Il est proposé d'approuver la convention de groupement.

(Adopté, unanimité).

VOIRIE

Cession de matériel de la DIE

La décision modificative n°4 approuvée par le conseil communautaire du 24 septembre 2013 a permis d'inscrire des crédits nécessaires au renouvellement d'un camion benne à ordures ménagères et de la balayeuse aspiratrice. Il est proposé d'autoriser la Direction des infrastructures et de l'environnement à procéder à la vente des anciens matériels renouvelés ainsi que d'une épandeuse à liants, d'un nettoyeur haute pression et du tracteur MF 590 dont le moteur est hors service. *(Adopté, unanimité).*

(NDLR : le terme « épandeuse » est utilisé pour parler d'une machine servant à répandre des engrais, de l'asphalte. Le terme « répandeuse » est utilisé pour désigner un appareil pour répandre sur le sol)

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Mardi 17 décembre au gymnase à Montrevel : concours de volailles.
- Prochain conseil communautaire : **mercredi** 18 décembre à 20h30 à la salle des fêtes à Cras-sur-Reyssouze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Evelyne Dubois

Le Président,
Jean-Pierre Roche

